

CONSIGNES HORAIRES DE STAGE/PFMP 2018-2019

Horaire hebdomadaire du lundi au vendredi :

De 28h à 32h par semaine pour les stages d'initiation

De 28h à 35h par semaine pour les PFMP (marge de tolérance à l'appréciation du référent de stage selon la situation. Ex : pas d'autre choix de lieu de stage, prise en compte temps de trajet...).

Détail consignes horaires selon l'âge :

	Moins de 15 ans	De 16 à 18 ans	Plus de 18 ans
Durée journalière maximum	7h/ jour	8h/ jour	10h/ jour
Repos quotidien (= écart minimum entre la fin de la journée et la reprise du lendemain matin)	14h	12h	
Repos hebdomadaire	2 jours entiers consécutifs comprenant le dimanche	2 jours consécutifs de repos par semaine	
Amplitude horaire maximum acceptée	6h-20h	6h-22h	
Travail jours fériés	Interdit		Non car nous ne serions pas disponible en cas d'incident

Conventions pour le collège :

- Stage d'initiation pour les plus de 14 ans (-14 ans : plus de stage possible)

Conventions pour les stages/PFMP en écoles maternelles :

- Pour faire un stage en classe, bien utiliser le modèle de convention TRIPARTITE (donc en 3 exemplaires) spécifique école maternelle (fourni par l'école elle-même ou le lycée)
- Pour le temps hors classe (cantine scolaire, accueil péri-scolaire) il faut utiliser les conventions du lycée. Il est possible de cumuler les 2 conventions (pour atteindre son objectif d'heures hebdomadaires).

Les conventions de stage sont téléchargeables sur le site du lycée : <http://www.lp-agir.fr/> dans l'onglet « informations utiles » puis « téléchargement »

INSTRUCTIONS SPECIFIQUES POUR FORMULER VOS DEMANDES AUPRES DES ETABLISSEMENTS CI-DESSOUS

1 – L'EHPAD de Saint-Macaire : pour un stage en soins transmettre votre demande par mail auprès de la cadre de santé (soins.stmacaire@orange.fr), pour les autres services transmettre votre demande papier au service des ressources humaines.

2 – Le Centre Hospitalier Sud Gironde de La Réole et ses services attenants (EHPAD, Soins de Suite et Réadaptation, Centre pour enfants et adolescents polyhandicapés, Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes handicapés, Foyer d'Accueil médicalisé). Toute demande de stage doit être adressée par écrit à :

Monsieur PETRY Cyril
Cadre supérieur de santé - Coordonnateur des stages
Centre Hospitalier Sud Gironde
Place Saint Michel
BP 90055
33190 LA REOLE

3 – Les structures petite enfance sur le secteur de Marmande (liste complète sur le site internet : <http://www.vg-agglo.com/-La-petite-enfance-l-enfance-.html>). Pour toutes ces structures il faut suivre la procédure suivante : adresser sa demande avec un CV et une lettre de motivation en précisant bien l'établissement scolaire (LPP AGIR à Langon), les dates souhaitées et en spécifiant que ce stage n'a pas vocation à être rémunéré. Envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Monsieur le Président Val de Garonne Agglomération
Maison du développement – Place du Marché
CS 70 305
47213 MARMANDE CEDEX